

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE I-

DIRECTION GENERALE DE
LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT.

(/ I S A S :

77-119 DU 31/3/86
PORTANT TITULARISATION ET NOMINATION DES
PROFESSEURS DE LYCEE STAGIAIRES DES CADRES
DE LA CATEGORIE A DE LA CATEGORIE I DES SERVI-
CES SOCIAUX (DANS LE SECTEUR) DE LA REPUBLI-
QUE POPULAIRE DU CONGO AU TITRE DE L'ANNEE
1985.

// B. PREMIER MINISTRE,

D.G.B.

- (/u la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 870/84 du 7.12.1984 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 27.3.1984 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 6 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 23.12.1962 portant statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62-130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 relatif aux catégories
et hiérarchies des cadres cadres par la loi n° 15/62 du 23.12.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 63-01/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 64-165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 65-170/FP-BE du 25.3.1965 réglementant l'avan-
cement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-070 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67-304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64-165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 84-856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 85-1272 du 10.12.86 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 86-1173 du 10.12.86 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85-260 du 5.3.1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire
d'avancement en date du 3.4.86 ;
(/u le décret n° 86-677 du 16.7.86 sur la prise d'effet
des avancements et reclassements ;

//) S E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : Les Professeurs de Lycée Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés au titre de l'année 1985 et nommés au 1^{er} échelon de leur grade indice 230.330 : n'ont.

- ABDON (Victor-Brice), P/C du 17.11.85 en service à Brazzaville
- ADJOUI OBIE (Félix), P/C du 1.10.85 en service à Kinkala
- AKAMBO (Urbain), P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- BAKOUDIKILA Victor, P/C du 6.10.85 en service à Mouyondzi
- BALOUBETA (Alphonse), P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- BANSIMBA Marcel, P/C du 24.10.85 en service à Kinkala
- BOBESO (Jean-Marie), P/C du 31.10.85 en service à Brazzaville
- DZANGA Jean-Marie, P/C du 8.10.85 en service à Mouyondzi
- GOMBOUKA Marcel, P/C du 1.10.85 en service à Mouyondzi
- ITOKI Jean-Serge, P/C du 9.10.85 en service à Impfondo
- KOIMBO Michel-Jean Acrien, P/C du 18.10.85 en service à Ouésso
- KOUNFOU-KABANGOU Antoine Mathieu, P/C du 13.11.85 en service à Boundji
- LEBIBI (Emilia), P/C du 27.9.85 en service à Loubomo
- LETAMBA Salomon, P/C du 1.9.85 en service à Pointe-Noire
- MAGNOLO Lazare, P/C du 3.12.85 en service à Brazzaville
- MAKAMBO Michel Alphonse, P/C du 17.10.85 en service à Impfondo
- MAKOUANGOU Léonard, P/C du 19.11.85 en service au Kouilou
- MALONGA KOLELA (Maurice), P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- MASSIMANGA Albert, P/C du 17.10.85 en service à Makoua
- MATSOUMBA Jean Clément, P/C du 8.10.85 en service à Brazzaville
- MBELIBADI Alain Ernest, P/C du 1.10.85 en service à Pointe-Noire
- MBOKO-MAHOUNGOU Paul, P/C du 5.11.85 en service à Brazzaville
- MBOUITY Léon, P/C du 20.6.85 en service à Brazzaville
- MAKAYA Félix, P/C du 11.10.85 en service à Brazzaville
- MOUANGA Ange Bruno, P/C du 1.10.85 en service à Kinkala
- MOUKOUYOU Grégoire, P/C du 1.10.85 en service à Pointe-Noire
- N'KAZI Joseph Jean Marcellin, P/C du 15.10.85 en service à Brazzaville
- N'DIMBANI Rubins, P/C du 1.10.85 en service à Loubomo
- NGAMPOU Pierre, P/C du 1.10.85 en service à Kinkala
- BAKOUMA Justin Pierre, P/C du 22.10.85 en service à Brazzaville
- NGOMA Joly, P/C du 1.10.85 en service à Pointe-Noire
- NGAPELA Raymond, P/C du 9.10.85 en service à Brazzaville
- N'GOUABI-ELOUNGA, P/C du 2.10.85 en service à Ouésso
- N'KOU Jules, P/C du 8.10.85 en service à Gamboma
- NZOBADILA Jacques, P/C du 1.04.85 en service à Brazzaville
- OKOUYA Pascaline Christine, P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- OUMBA-MALONGA Léonie, P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- OYENZE Marie Antoinette, P/C du 1.10.85 en service à Brazzaville
- NSELE Joachim, P/C du 13.11.85 en service à Brazzaville
- PANDI Benoît, P/C du 19.11.85 en service à Brazzaville
- PASSI Auguste, P/C du 1.10.85 en service à Sibiti
- TATY Marcellin, P/C du 1.10.85 en service à Pointe-Noire
- TATYS Costodes née GANGOUE Colette Modestine, P/C du 26.12.85 en service à B/Ville
- TCHISSAMBOU (Jean-Pierre), P/C du 1.10.85 en service à Loubomo
- TSIEHELA Augustin, P/C du 8.10.85 en service à Brazzaville
- ZEBITA Jean Fabrice, P/C du 12.11.85 en service à Brazzaville
- ZAMOUANGANA Paul, P/C du 1.10.85 en service à Ouésso
- YUOUIOU Ferdinand, P/C du 8.10.85 en service à Makoua



- BALOU-MOUTOU Ernest, P/C du 1.10.85 en service à B/ville
- MVILA née MISSOUMBELE Alice Célestine Leckelle P/C du 07.12.85 en service à B/ville

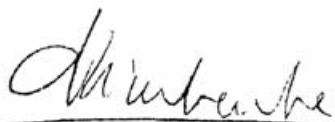
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 1.8.78 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 31 MARS 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale, et de la Justice,
Garde des Sceaux, ,



- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-



Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGPCE.....	2
MESS/CAB.....	2
D.G.B.....	2
D.C.F.....	2
B/SOLDE.....	2
B/COURRIER.....	5
DPAA.....	5
TRESOR.....	2
FETRASSEIC.....	2
DGES.....	2
JORIC.....	2
DRES.....	8
DOSSIERS DPAA.....	50
DOSSIERS DGFP.....	50
BST/DGPCE.....	2
INTERESSES.....	50.-
GRF	2
SGG/BC	2

